

Monsieur BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par ma lettre n° 127/Tr - IC/OT du 11 Mai dernier, j'avais demandé à M. le Chef du Service de la Jeunesse et des Sports d'utiliser la subvention prévue pour l'école de la Montagne 8ème Km pour la construction d'un plateau d'éducation physique à l'école de Sainte-Cloilde (Garçons).

En réponse M. le Chef du Service de la Jeunesse et des Sports m'a fait savoir le 13 Mai dernier qu'il était d'accord mais que la demande d'exécution en régie de ces travaux doit être adressée au Préfet et l'approbation confirmée à ses services.

Une séparation topographique technique et fonctionnelle de l'école et des installations sportives devra être réalisée pour que le projet permette un plein et logique emploi.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis le 24 juin 1966
P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général.
pour les Affaires Economiques.
signé: Chevaux.